

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale







Rapport annuel 2012

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable. Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2012

- Tenue à l'intention de nos sociétés membres de trois séminaires sur les normes de GRE, l'appétence au risque et la gestion des risques à l'appui des travaux sur les enjeux prioritaires de la SIMA en 2012
- Publication du document *Lessons learned from the failure of Markham General Insurance Company* le sixième de la collection La faillite chez les assureurs –

 et distribution aux sociétés membres et à d'autres parties prenantes
- Fin des séminaires sur les procédures de liquidation des assureurs IARD avec les organismes de surveillance de la solvabilité de l'Alberta et de Terre-Neuve
- Lancement d'un nouveau site Web de la SIMA dans le but d'améliorer les communications avec nos membres et nos autres parties prenantes

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d'administration de la SIMA	24
Message du président et directeur général		Personnel et coordonnées de la SIMA	25
Contexte opérationnel	6	Organismes de réglementation	
Rapport sur la gestion du risque		des assurances au Canada	26
d'entreprise	11	Liste bilingue des sociétés membres	
État financiers	14	de la SIMA	28

Message de Maurice Tulloch, président du conseil



LA SANTÉ FINANCIÈRE de l'industrie canadienne des assurances IARD s'est améliorée en 2012. Sur le plan de la solvabilité, notre industrie affiche une solide capitalisation et un risque d'insolvabilité en régression constante. On a constaté une amélioration de la performance dans les principales catégories de risque. Par rapport à l'an passé, l'industrie est parvenue à retrancher plusieurs points de pourcentage à son ratio combiné. Le capital de l'industrie des assurances IARD

a en outre continué à croître plus rapidement que les sinistres. Le rendement des capitaux propres a enfin atteint les deux chiffres pour la première fois depuis 2007.

Une mise en garde de taille s'impose toutefois : l'industrie a profité en 2012 de changements favorables survenus en 2011. De plus, un climat d'incertitude subsiste en raison d'un nombre record de catastrophes, de décisions récentes des tribunaux

La santé financière de l'industrie canadienne des assurances IARD s'est améliorée en 2012 ... Une mise en garde de taille s'impose toutefois : l'industrie a profité en 2012 de changements favorables survenus en 2011.

ontariens ayant une incidence sur les indemnités d'accident versées en assurance auto et de retards dans la médiation des dossiers d'indemnisation automobile en Ontario. Soulignons en outre que la performance de certains assureurs s'écarte considérablement de la tendance sectorielle, d'aucuns faisant mieux que la moyenne, d'autres moins bien. Plusieurs sociétés d'assurances IARD figurent sur la liste des assureurs à surveiller des organismes de réglementation fédéral et provinciaux, bien que le nombre total de sociétés en difficulté diminue sans cesse.

Un changement important est survenu au sein de l'industrie en 2012 et mérite d'être souligné. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a révisé sa ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise et appelle les assureurs à renforcer la gestion du risque

d'entreprise sur trois fronts principaux : établissement d'un cadre de gestion de la propension à prendre des risques approuvé par le conseil d'administration; amélioration de la supervision du risque exercée par le conseil d'administration; et désignation d'un agent principal de la gestion des risques. La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) accueille favorablement ce document d'orientation. Nous nous réjouissons du fait que le BSIF ait judicieusement opté pour une approche « proportionnelle » de mise en œuvre des composantes de la ligne directrice ayant trait à la gestion et à la gouvernance des risques. Néanmoins, nous recommandons fortement à tous les assureurs membres de la SIMA de renforcer leurs pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour les arrimer à leur profil de risque.

Afin d'aider nos assureurs membres à y parvenir, nous nous sommes adjoint les services de KPMG pour tenir une série de webinaires sur la GRE à l'automne 2012. Les principaux sujets abordés incluaient l'appétence et la tolérance au risque ainsi que la gouvernance des risques. Ces webinaires étaient offerts à nos assureurs membres de tout le Canada. Des représentants de plus d'une centaine de sociétés membres y ont pris part. Les participants ont reçu de l'information pratique sur la mise en œuvre de la GRE sous forme de panels de discussion faisant intervenir plusieurs

... nous recommandons fortement à tous les assureurs membres de la SIMA de renforcer leurs pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour les arrimer à leur profil de risque. agents principaux de la gestion des risques d'assureurs membres. Au début de 2013, la SIMA publiera à l'intention de ses membres un rapport sur ces séminaires dans lequel elle résumera les principales notions entourant l'application de la GRE. La SIMA entend continuer à soutenir le renforcement des pratiques de GRE au sein de l'industrie lorsqu'elle le jugera à propos. Ce soutien pourrait prendre la forme de nouveaux sondages auprès des assureurs membres et d'activités de formation.

Le conseil d'administration de la SIMA a approuvé récemment un ambitieux plan triennal, à commencer, en 2013, par des activités visant à mieux gérer le risque que représenterait un séisme de grande

magnitude en milieu urbain au Canada. Notre directeur général, Paul Kovacs, présente dans son message le plan triennal 2013-2015 de la SIMA.

En guise de conclusion, je tiens à vous faire part de changements récents au sein de notre conseil d'administration. Nous avons accueilli deux nouveaux membres au sein du conseil en 2012, en la personne de MM. Marc Pontbriand et Fabian Richenberger, qui sont respectivement président, Distribution directe aux consommateurs à Intact Assurance et président de Northbridge Assurance. En avril 2013, M. Alain Thibault se retirera du conseil d'administration de la SIMA après plus d'une décennie au service de l'industrie. En tant qu'ancien président du conseil, M. Thibault a joué un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'orientation stratégique et dans la modernisation de la gouvernance de la SIMA. Bien qu'ils aient été apportés il y a plusieurs années de cela, ces changements continuent de bien servir la Société. Au nom du conseil d'administration et des membres de la SIMA, je remercie M. Thibault pour les éminents services qu'il a rendus à la Société et à ses parties prenantes.

Alors que la SIMA amorce sa 25^e année d'existence en tant que fonds de garantie de l'industrie des assurances IARD au Canada, c'est avec satisfaction que je puis affirmer qu'elle est plus prête que jamais à aider les assurés en cas d'insolvabilité de l'un de ses membres.



D'ICI 2015, le plan stratégique de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) insistera sur trois grandes priorités. En 2013, nos travaux porteront essentiellement sur le risque d'insolvabilité que représente pour nos assureurs membres un séisme d'une grande magnitude en milieu urbain. La SIMA se soucie en effet énormément de la grave menace que les tremblements de terre représentent pour la population et l'économie canadiennes. Ensuite, en 2014, nous ferons porter le gros de nos efforts sur la réglementation des pratiques

actuarielles. Nos travaux sur les faillites passées révèlent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes sont les principales causes de faillite chez les sociétés d'assurances IARD. En 2015, enfin, nous comptons examiner la couverture et les indemnités accordées par la SIMA pour que, conformément à notre mission, les consommateurs canadiens d'assurance soient protégés contre les pertes financières excessives si un assureur membre devenait insolvable.

Bien que cela soit rare, il arrive que des sociétés d'assurance fassent faillite. La SIMA est déterminée à protéger les intérêts des consommateurs et à limiter les coûts découlant de l'insolvabilité des assureurs. Nous nous employons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police.

Gestion du risque d'un séisme majeur en milieu urbain

En 2013, la SIMA s'attachera avant tout à gérer le risque d'insolvabilité qu'un séisme majeur en milieu urbain pourrait représenter pour ses membres. Pour la plupart des assureurs membres de la SIMA, un tremblement de terre est le type de catastrophe qui, lors d'un seul

Un tremblement de terre de forte magnitude en milieu urbain pourrait menacer la solvabilité de certaines sociétés d'assurance, voire de l'industrie tout entière. événement, expose les assureurs membres de la SIMA aux plus grandes pertes. Un tremblement de terre de forte magnitude en milieu urbain pourrait menacer la solvabilité de certaines sociétés d'assurance, voire de l'industrie tout entière.

La SIMA déterminera quel est le maximum de dommages que l'industrie canadienne des assurances IARD pourrait assumer à la suite d'un séisme sans que soit compromise la solvabilité des assureurs bien administrés et en saine situation financière. Nos travaux sur les répercussions possibles d'un séisme serviront de complément aux programmes des organismes de réglementation

de l'assurance, du Bureau d'assurance du Canada et de divers autres organismes visant à mieux préparer notre pays à un tremblement de terre de forte intensité. Nous voulons jeter les bases nécessaires à l'élaboration de mesures permettant à la SIMA d'être mieux préparée à un choc externe majeur.

En 2012, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié une nouvelle version de sa ligne directrice sur les pratiques de gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre. Le BSIF a proposé plusieurs changements importants auxquels la SIMA

donne son appui, notamment : accent mis sur le risque que représentent les tremblements de terre à l'échelle nationale plutôt que sur les engagements à l'échelle régionale; orientation plus claire pour les conseils d'administration des assureurs IARD en ce qui concerne la supervision du risque de tremblement de terre; et accent mis sur la qualité des données.

Promotion de pratiques exemplaires en matière de réglementation actuarielle

Les travaux de la SIMA sur les faillites passées indiquent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes constituent les principales causes de faillite chez les assureurs IARD. Ils montrent que les attentes à l'égard des actuaires varient considérablement d'un assureur membre à l'autre, et ce, autant sur le plan professionnel et réglementaire que sur celui de la gestion.

La majorité des sociétés d'assurances IARD qui ont fait faillite au Canada au cours des 20 dernières années étaient assujetties à une réglementation provinciale. Le cadre réglementaire du BSIF comprend diverses exigences actuarielles, dont les suivantes : obligation pour les

Les travaux de la SIMA sur les faillites passées indiquent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes constituent les principales causes de faillite chez les assureurs IARD.

assureurs d'avoir un actuaire désigné; examen par le BSIF des rapports de l'actuaire désigné; examen par des pairs des estimations de provisions actuarielles; et examen dynamique de la suffisance du capital. La plupart des organismes provinciaux de surveillance de la solvabilité n'exigent pas que les sociétés d'assurance qu'ils réglementent se plient à toutes ces pratiques.

La SIMA pourrait recommander que les organismes provinciaux de surveillance de la solvabilité rendent si possible ces pratiques obligatoires ou qu'ils en fassent à tout le moins activement la promotion à titre d'orientations. Nous documenterons les exigences réglementaires provinciales pour déterminer quels sont les écarts par rapport aux pratiques de surveillance

exemplaires. La SIMA collaborera avec l'Institut canadien des actuaires et d'autres parties prenantes en vue de déterminer quelles sont les pratiques exemplaires à recommander en matière d'évaluation du passif des polices d'assurance de dommages, de tarification et d'établissement des provisions pour sinistres.

Réévaluation des couvertures et des indemnités accordées par la SIMA

En 2015, nous nous pencherons sur l'ensemble de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA, y compris sur le remboursement des primes non acquises. À la suite de la plus récente révision de la protection offerte, le plafond en assurance des biens des particuliers était passé à 300 000 \$ par sinistre. Selon les directives du conseil d'administration et les résultats de nos travaux de recherche, nous pourrions évaluer s'il y a lieu de continuer à couvrir les grandes entreprises assurées.

Pour conclure, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils au cours de la dernière année ainsi que mes collègues de la SIMA pour la constance avec laquelle ils accomplissent un travail de grande qualité. En continuant à se concentrer sur les enjeux les plus importants pour les consommateurs et pour nos membres, la SIMA est bien placée pour demeurer sur la voie du succès au cours des prochaines années.

Depuis sa création en 1989, il y a 24 ans, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a dû prélever 12 fois des cotisations auprès de ses assureurs membres pour faire face à la faillite d'une société d'assurances IARD. Pour les assureurs membres, la perspective de devoir verser une cotisation au cours d'une année donnée parce qu'une autre société membre éprouve des problèmes de solvabilité est donc bien réelle. Heureusement, aucun assureur IARD n'est devenu insolvable en 2012, et aucun n'a quitté involontairement le marché canadien de l'assurance depuis une décennie. Cela représente une longue accalmie. Malheureusement, toutefois, ces périodes de quiétude sont parfois ponctuées d'épisodes de recrudescence des faillites.

	1980 à 1986	1990 à 1995	2000 à 2003
Nombre d'assureurs IARD insolvables au Canada	20	9	6
Nombre de titulaires de police touchés	144 300	111 209	93 200

Ces épisodes sont normalement précédés de périodes de grandes tensions sur le marché, lesquelles nuisent à la viabilité financière des assureurs. C'est en grande partie pour cette raison que la SIMA surveille en permanence l'environnement dans lequel ses assureurs membres évoluent.

Incertitude sur le marché de l'assurance automobile en Ontario

L'assurance automobile en Ontario représente environ le quart de tout le marché des assurances IARD au Canada. Or, des zones d'ombre juridique font planer de l'incertitude sur la tarification et l'offre de ce produit. En 2010, le gouvernement de l'Ontario a adopté une réforme en profondeur de l'assurance automobile. Les premiers résultats de cette réforme sont positifs puisque le rapport des sinistres aux primes sur le marché ontarien de l'assurance automobile a fléchi, passant de 96,6 % en 2010 à 74,8 %

L'assurance auto en Ontario demeure préoccupante

Ontario - Rapports sinistres-primes directs (Cumul annuel T3) 150 % 125 % 100 % 75 % 50 % 25 % 0 % T3 2010 T3 2011 T3 2012 Responsabilité Accidents Autres particuliers civile

Les améliorations apportées au régime d'indemnités d'accident de la province ont entraîné une réduction du coût des sinistres. Le rapport des sinistres aux primes pour cette portion du produit d'assurance automobile en Ontario est en effet passé d'un insoutenable 150 % en 2010 à un modeste 55 % en 2012. Au cours de la même période, le rapport des sinistres aux primes pour la portion responsabilité civile de

au troisième trimestre de 2012.

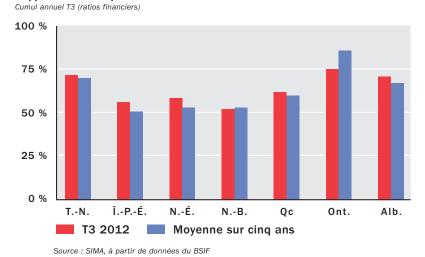
Source: BAC, à partir de données du BSIF

l'assurance automobile en Ontario est passé de 75,8 % en 2010 à un intolérable 94,3 % au troisième trimestre de 2012. Un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario qui permet aux demandeurs de combiner les préjudices psychologiques aux dommages corporels dans la détermination de l'existence d'une déficience invalidante pourrait entraîner une hausse du coût des sinistres. De plus, la décision de proroger le Parlement ontarien a retardé l'adoption d'une législation qui aurait clarifié la situation. Cette incertitude, qui s'ajoute aux milliers de cas en instance de médiation, soulève des questions quant à la perspective d'une amélioration durable des résultats.

Les primes d'assurance automobile sont clairement très élevées en Ontario. Le gouvernement impose d'ailleurs un système rigoureux d'approbation préalable des taux. Pour les assureurs qui exercent leurs activités dans cette province, toute cette incertitude complique la tarification de l'assurance automobile et l'établissement des provisions.

Assurance automobile sur les autres marchés

Rapports sinistres-primes en assurance auto



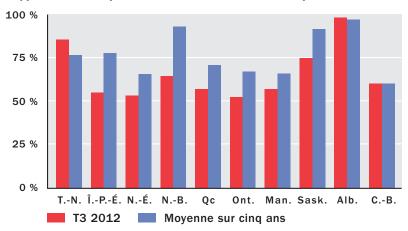
Sur la plupart des autres marchés, la situation des assureurs automobiles semblait saine et concurrentielle à la fin de 2012, et ce, bien que l'on ait enregistré pendant l'année des sinistres supérieurs à la moyenne des cinq dernières années sur cinq des six marchés. En Alberta, le cadre réglementaire provincial impose à l'ensemble de l'industrie des rajustements de taux qui demeurent

préoccupants. En somme, en assurance automobile, le risque d'insolvabilité sur ces marchés dépendra de l'expertise de nos assureurs membres dans les domaines de la tarification et de l'établissement des provisions.

Marchés vigoureux en assurance de biens

Au cours des cinq dernières années, l'assurance des propriétaires a été un produit solide assorti de faibles risques d'insolvabilité. C'est toujours le cas dans la plupart des régions du pays. Dans 7 des 10 provinces, les résultats de 2012 ont été supérieurs à la moyenne des cinq dernières années.

Rapports sinistres-primes en assurance de biens des particuliers



Source : SIMA, à partir de données du BSIF

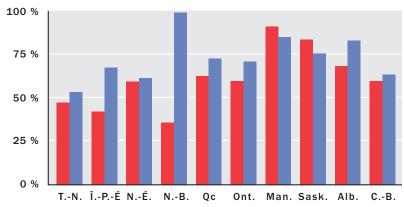
On constate toutefois des disparités provinciales sur le plan des sinistres payés parce qu'un plus grand nombre de fortes tempêtes ont frappé les Prairies et les provinces de l'Atlantique. En Alberta, le rapport moyen des sinistres aux primes en assurance des propriétaires s'est établi à 96,8 % au cours des cinq dernières années. Ce rapport a été de 88,6 % en Saskatchewan. À long terme, un rapport sinistres-primes élevé aurait vraisemblablement pour effet

d'éroder les assises financières des assureurs qui exercent leurs activités principalement sur ces marchés.

Marchés vigoureux en assurance des entreprises

Depuis plusieurs années, les sociétés qui se spécialisent en assurance des entreprises sont plus rentables que les sociétés d'assurance des particuliers. Cette tendance s'est

Rapports sinistres-primes en assurance de biens des entreprises



Source : SIMA, à partir de données du BSIF et de MSA Research

maintenue en 2012, le rapport des sinistres aux primes s'étant amélioré dans 8 des 10 provinces. Cela a donné lieu à une intensification de la concurrence fondée sur les prix. Un examen des statistiques sur les sinistres des cinq dernières années révèle que c'est au Nouveau-Brunswick que le marché a été le plus faible et, dans une moindre mesure, en Alberta.

Sinistres catastrophiques

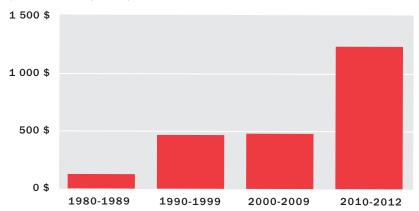
En 2012, pour la quatrième fois en autant d'années, les pertes assurées imputables à des phénomènes météorologiques ont dépassé le milliard de dollars au Canada. Les pertes moyennes des quatre dernières années à ce chapitre sont deux fois plus élevées que celles des 10 dernières années. Une telle flambée montre qu'il est de plus en plus important de bien gérer les risques de sinistres catastrophiques. L'assurance de biens se transforme, car les sinistres liés aux intempéries (eau et vent) représentent une proportion croissante du coût total des réclamations. La SIMA estime que la plupart des

assureurs disposent des outils et de l'expertise nécessaires pour demeurer solvables en dépit de la fréquence et de la violence accrues des catastrophes météorologiques. En conjuguant des stratégies de tarification et des stratégies de réassurance, ils peuvent gérer les risques et maintenir leur capacité d'indemniser les assurés.

Les tremblements de terre représentent un risque d'une autre nature. Si un important séisme secouait une grande ville canadienne, la solvabilité des sociétés d'assurances IARD qui exercent leurs activités au Canada pourrait s'en trouver compromise. En 2012, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a exigé que les assureurs effectuent des tests de tension destinés à évaluer leur préparation financière à quatre

Fréquence et gravité croissantes des sinistres catastrophiques

(en millions de dollars par année)



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

scénarios de tremblements de terre. Le BSIF a présenté les résultats de ces tests à l'industrie en décembre 2012. Il a indiqué que si un séisme de subduction de grande magnitude frappait la Colombie-Britannique et provoquait des dommages économiques totalisant 5 % du produit intérieur brut canadien de 2011, les pertes assurées s'élèveraient à environ 30 milliards de dollars. À la suite d'un tel tremblement de terre, plus de la moitié des assureurs IARD

assujettis à la réglementation fédérale passeraient sous le niveau minimal de capital réglementaire (moins de 150 % au test du capital minimal) – avant toute intervention de la direction. Le BSIF a également indiqué que quelque 40 % de ces assureurs auraient un niveau de capital négatif. D'après notre analyse, si plusieurs assureurs faisaient simultanément faillite, les cotisations prélevées par la SIMA pour indemniser les assurés des sociétés en difficulté pourraient compromettre la solvabilité des assureurs qui ont eu les reins assez solides pour indemniser leurs propres titulaires de police. Ces cotisations pourraient également nuire à la santé financière des sociétés d'assurance qui n'exercent pas leurs activités dans des régions exposées aux séismes.

Risques liés à la réglementation

Il y a maintenant dix ans que les organismes de réglementation n'ont mis aucun assureur IARD en liquidation. Cela signifie que la nouvelle génération de professionnels des faillites et de la réglementation dans le secteur de l'assurance n'a aucune expérience du processus unique qu'est la gestion de la liquidation d'un assureur IARD.

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) a formé en 2011 un groupe de travail sur la solvabilité qui servira de tribune où les organismes de réglementation provinciaux pourront discuter des problèmes de solvabilité. La SIMA accueille favorablement cette occasion de collaborer avec les membres du CCRRA en vue de réduire davantage les risques d'insolvabilité des assureurs assujettis à une réglementation provinciale.

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, la situation des assureurs IARD du Canada est robuste. L'ensemble de l'industrie et la plupart des assureurs membres de la SIMA ont accru considérablement leur capitalisation au cours des dernières années. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la capitalisation des assureurs, des indicateurs sectoriels montrent que les assureurs IARD canadiens sont prêts à relever avec brio les défis financiers que l'avenir leur réserve.

Rapport sur la gestion du risque d'entreprise

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) s'est dotée d'une politique de gestion du risque d'entreprise (GRE) en 2007. Le tableau de la page suivante résume nos commentaires sur les risques prioritaires de la Société, tandis que le graphique qui suit illustre les progrès réalisés au chapitre de l'atténuation des risques d'entreprise au cours des cinq dernières années.

La SIMA classe ses risques d'entreprise en quatre catégories : risques financiers, risques liés à la réglementation, risques opérationnels et risques d'atteinte à la réputation. Pour la période 2012-2013, nous considérons que la tendance dans ces quatre catégories est *stable*.

La SIMA a récemment ajouté deux nouveaux risques à son répertoire des risques d'entreprise : le risque de hausse de l'inflation au Canada et le risque lié au recours accru à des réassureurs non agréés par des assureurs membres. Si ces risques se concrétisaient dans une plus ou moins grande mesure, la solvabilité des assureurs pourrait se détériorer.

En 2013, la priorité stratégique de la SIMA porte sur les conséquences qu'un séisme de grande magnitude au Canada pourrait avoir sur la solvabilité des assureurs. Il s'agit également d'un risque financier prioritaire pour la Société. En partie par suite de la modification de la ligne directrice sur la gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre (B-9) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nous avons accéléré notre travail d'analyse afin de mieux comprendre les conséquences qu'un tremblement de terre majeur pourrait avoir sur nos assureurs membres. Au cours de l'année qui vient, nous nous efforcerons de trouver des mesures d'atténuation appropriées.

Conformément à la politique de GRE de la SIMA, le comité de vérification du conseil d'administration a examiné l'inventaire et l'évaluation des risques à deux reprises en 2012, et l'ensemble du conseil a passé en revue et approuvé le plan annuel de GRE de la Société.

Vue d'ensemble du profil de risques de la SIMA

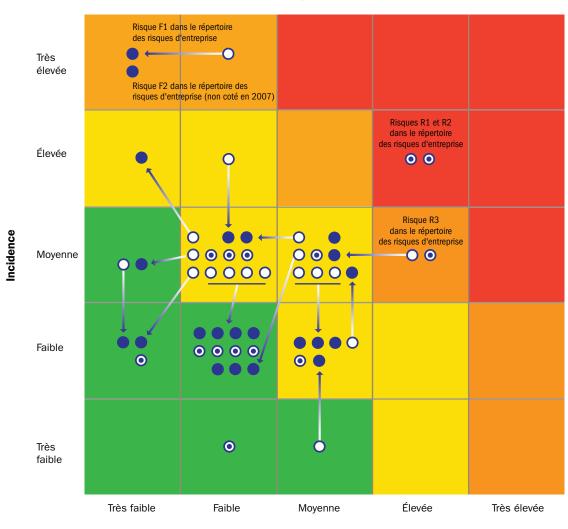
Catégorie de risques et description	Nombre de risques	Tendance en 2012-2013	Commentaires sur les mesures d'atténuation
Risques financiers Risque que la conjoncture financière externe ou que la façon dont la SIMA gère son actif et son passif compromette son intervention rapide et efficace en cas de faillite d'un assureur membre	8 risques spécifiques, dont 2 risques prioritaires et un nouveau risque	Stable	 L'approbation par le conseil d'administration d'un mécanisme sectoriel facilitant l'accès à des liquidités atténue le risque que la SIMA soit financièrement incapable de répondre à des cas extraordinaires d'insolvabilité (risque F1* dans le graphique). La SIMA analyse le risque qu'un séisme au Canada copromette la solvabilité de ses membres. La Société analysera également les répercussions d'un séisme sur sa capacité financière et sur ses limites de couverture actuelles. Il s'agit là de la priorité stratégique de la Société pour 2013 (risque F2 dans le graphique).
Risques liés à la réglementation Risque que les pratiques de réglementation de l'assurance au Canada entravent l'intervention rapide et efficace de la SIMA en cas de faillite d'un assureur membre, ou augmentent le coût d'une telle intervention	8 risques spécifiques dont 3 risques prioritaires et un nouveau risque	Stable	 ▶ La SIMA a pris des mesures pour améliorer la qualité de la surveillance de la solvabilité exercée par les provinces (par rapport aux normes de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance). Elle poursuit ses efforts en ce sens (risque R2 dans le graphique). ▶ La SIMA a pris des mesures pour améliorer la qualité de la surveillance de la solvabilité exercée par les provinces (par rapport aux normes de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance). Elle poursuit ses efforts en ce sens (risque R2 dans le graphique).
			Dans le cadre de l'examen actuel de la réglementation par le gouvernement fédéral, la SIMA a formulé des recommandations précises en vue de la modernisation de la Loi sur les liquidations et les restructurations (risque R3 dans le graphique).
Risques opérationnels Risque que les activités de la SIMA soient perturbées ou entravées par des problèmes de procédures ou par un manque de personnel qualifié capable d'intervenir en cas de faillite d'un assureur membre	9 risques spécifiques	Stable	▶ L'approbation par le conseil d'administration d'un plan d'urgence de gestion des réclamations atténue le risque que la SIMA ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour répondre à une forte poussée des réclamations.
Risques d'atteinte à la réputation Risque qu'un événement nuise à l'image de la SIMA auprès de ses parties prenantes et mine leur confiance	11 risques spécifiques	Stable	▶ L'élaboration d'un plan de communication en cas de crise fournit à la SIMA un cadre d'intervention efficace en cas d'événements défavorables. Les autres risques d'atteinte à la réputation de la Société sont gérés au moyen des procédures et des contrôles courants.

^{*} Les codes de risque renvoient au répertoire des risques d'entreprise de la SIMA et à son plan complet de GRE (en anglais seulement), dont on peut prendre connaissance sur le site Web de la Société, à l'adresse www.pacicc.ca.

Gestion du risque d'entreprise de la SIMA

Évolution des risques de 2007 à ce jour

Risque inhérent



Probabilité

- O Estimation 2007
- Estimation 2012
- Aucun changement de l'estimation



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L. Comptables agréés Bay Adelaide Centre 333, rue Bay Bureau 4600 Toronto (Ontario) M5H 2S5 Téléphone (416) 777-8500 Télécopieur (416) 777-8818 Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG Sr. I. | SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 8 mars 2013 Toronto, Canada

États de la situation financière

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 (en milliers de dollars)

orerie (note 7) ements (note 7) êts courus lendes de liquidation à recevoir sations à recevoir es débiteurs I des actifs sifs et capitaux propres sifs fournisseurs et autres créditeurs Provisions (note 6) fotal des passifs taux propres excédent de fonctionnement excédent de liquidations	31 décembre 2012	31 décembre 2011	
Actifs			
Trésorerie (note 7)	17 975 \$	18 635 \$	
Placements (note 7)	47 725	46 411	
Intérêts courus	326	262	
Dividendes de liquidation à recevoir	39	_	
Cotisations à recevoir	38	16	
Autres débiteurs	31	30	
Total des actifs	66 134 \$	65 354 \$	
Passifs	000 4	000 4	
Fournisseurs et autres créditeurs	209 \$	226 \$	
Provisions (note 6)	355	1 063	
Total des passifs	564	1 289	
Capitaux propres			
Excédent de fonctionnement	1 520	1 572	
Excédent de liquidations	16 011	15 775	
Fonds d'indemnisation	48 039	46 718	
Total des capitaux propres	65 570	64 065	
Total des passifs et des capitaux propres	66 134 \$	65 354 \$	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Maurice Tulloch, président du conseil

Bruce Thompson, administrateur

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 (en milliers de dollars)

	2012	2011
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 251 \$	1 221 \$
Produits financiers	20	21
Financement provenant des liquidations et autres	197	256
	1 468	1 498
Charges		
Salaires et charges sociales	714	696
Recherche et honoraires de consultants	278	249
Bureaux	132	133
Gestion des placements	77	74
Conseil d'administration	71	71
Frais juridiques	52	71
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	37	45
Téléphone et poste	26	27
Mobilier et matériel	19	18
Impression et fournitures	18	19
Assurance	15	15
Services bancaires	2	2
Divers	34	20
2.10.0	1 520	1 485
Excédent (déficit) des produits sur les charges — Fonctionnement	(52)	13
Liquidations [note 5 b)]		
Cotisations	-	4
Dividendes de liquidation	45	4 344
Produits financiers	182	235
Recouvrements au titre des réclamations (coûts)	125	(826)
Charges	(116)	(249)
Remboursements aux membres	_	(4 951)
Excédent (déficit) des produits sur les charges — Liquidations	236	(1 443)
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	1 321	1 645
Excédent des produits sur les charges — Fonds d'indemnisation	1 321	1 645
Résultat global total	1 505 \$	215 \$

Tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 (en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde, 31 décembre 2010	1 559 \$	17 218 \$	45 073 \$	63 850 \$
Résultat global	13	(1 443)	1 645	215
Solde, 31 décembre 2011	1 572	15 775	46 718	64 065
Résultat global	(52)	236	1 321	1 505
Solde, 31 décembre 2012	1 520 \$	16 011 \$	48 039 \$	65 570 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 (en milliers de dollars)

	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent (déficit) des produits sur les charges		
Fonctionnement	(52) \$	13 \$
Liquidations	236	(1 443)
Fonds d'indemnisation	1 321	1 645
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	105	407
Variation des intérêts courus	(64)	(16)
Variation des débiteurs	(62)	98
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	(17)	49
Variation des provisions	(708)	(577)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	759	176
Activités d'investissement		
Échéance des placements	39 082	39 818
Acquisition de placements	(40 501)	(41 792)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 419)	(1 974)
Diminution de la trésorerie	(660)	(1 798)
Trésorerie au début de l'exercice	18 635	20 433
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 975 \$	18 635 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2012 (montants dans les tableaux en milliers de dollars)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été approuvée par le conseil d'administration le 8 mars 2013.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût amorti.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés et les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour des actifs ou passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 Données relatives à des actifs ou à des passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de sa durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il confère à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie futurs projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds sera remboursé aux membres une fois que le liquidateur aura été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces nouvelles normes ou modifications ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$. Aucune cotisation n'a été comptabilisée en 2012. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 20 867 566 \$. Des dividendes de liquidation de 13 599 341 \$ ont été touchés jusqu'ici, dont 39 485 \$ ont été comptabilisés en 2012. La Société a constitué une provision de 130 000 \$ (284 800 \$ en 2011) pour le paiement d'indemnités futures.

d) Fonds de Canadian Millers'

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. Des dividendes de liquidation de 3 334 570 \$ ont été reçus jusqu'à maintenant, dont 4 818 \$ ont été comptabilisés en 2012. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 740 480 \$. Aucune indemnité n'a été comptabilisée en 2012.

e) Fonds de Reliance

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 5 212 189 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totalisant 5 190 372 \$.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$, mais aucun en 2012. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 563 \$. La Société a déclaré des remboursements se chiffrant à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)]. En 2012, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

Exercice clos le 31 décembre 2012 (montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

I) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

Rembour-

a) État de la situation financière au 31 décembre 2012

fonction	onds de nement	Fonds d'indemnisation	sement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	799 \$	4 \$	148 \$	660 \$	2 592 \$	34 \$	681 \$	244 \$	824 \$	289 \$	14 \$	11 686 \$	17 975 \$
Placements	-	47 725	-	_	-	-	-	_	-				47 725
Intérêts courus	1	310	-	1	2	-	1	-	1	-	_	10	326
Dividendes de liquidation à recevoir	_	-	-	_	_	_	_	_	_	_	_	39	39
Cotisations à recevoir	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
Débiteurs interfonds	860	-	1	128	-	-	-	22	-	-	1	1	1 013
Autres débiteurs	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Total des actifs	1 729 \$	48 039 \$	149 \$	789 \$	2 594 \$	34 \$	682 \$	266 \$	825 \$	289 \$	15\$	11 736 \$	67 147 \$
autres créditeurs	209 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	209 \$
Passifs Fournisseurs et													
Créditeurs													
interfonds		-	18	104	323	12	99	-	21	14	9	413	1 013
Provisions		-	74	-	21	-	18		-	-	-	242	355
Total des passifs	209	-	92	104	344	12	117	-	21	14	9	655	1 577
Capitaux propres Excédent de fonctionnement	1 520	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 520
Excédent de liquidation	-	-	57	685	2 250	22	565	266	804	275	6	11 081	16 011
Excédent d'indemnisation	-	48 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 039
Total des capitaux propres	1 520	48 039	57	685	2 250	22	565	266	804	275	6	11 081	65 570
Total des passifs et des capitaux propres	1 729 \$	48 039 \$	i 149 \$	789 \$	2 594 \$	34 \$	682 \$	266 \$	825 \$	289 \$	15\$	11 736 \$	67 147 \$

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation (suite)

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits (charges)											
Dividendes de liquidation	- \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 \$	45 \$
Placements	8	8	26	1	7	3	8	3	-	118	182
	8	13	26	1	7	3	8	3	-	158	227
Charges (produits)											
Indemnités payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 \$	30 \$
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(155)	(155)
Frais	10	17	12	-	5	-	-	4	-	68	116
Financement des dividendes	78	-	-	75	-	-	-	-	-	-	153
Dividendes à distribuer	(78)	-	-	(75)	-	-	-	-	-	-	(153)
	10	17	12	-	5	-	-	4	-	(57)	(9)
Résultats nets des liquidations	(2)	\$ (4)\$	14 \$	1\$	2 \$	3 \$	8 \$	(1)	\$ -\$	215 \$	236 \$

c) Changements à l'excédent de liquidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate		ccédent de liquidation total
Solde, 31 décembre 2010	55 \$	650 \$	2 297 \$	3 310 \$	570 \$	273 \$	787 \$	273 \$	1 638 \$	7 365 \$	17 218 \$
Résultat global	4	39	(61)	(3 289)	(7)	(10)	9	3	(1 632)	3 501	(1 443)
Solde, 31 décembre 2011	59	689	2 236	21	563	263	796	276	6	10 866	15 775
Résultat global	(2)	(4)	14	1	2	3	8	(1)	-	215	236
Solde, 31 décembre 2012	57 \$	685 \$	2 250 \$	22 \$	565 \$	266 \$	804 \$	275 \$	6 \$	11 081 \$	16 011 \$

6. Provisions

6. Provisions			Liquidatio	ons		
F	Remboursements non réclamés	GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	Total
Solde, 31 décembre 2010	554 \$	21 \$	75 \$	18 \$	972 \$	1 640 \$
Chèques périmés	-	-	-	-	(50)	(50)
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	(240)	(240)
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	(233)	(233)
Remboursements aux membres						
Passés	(96)	-	-	-	-	(96)
Actuels	42	-	-	-	-	42
Solde, 31 décembre 2011	500	21	75	18	449	1 063
Chèques périmés	77	_	-	-	_	77
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	(155)	(155)
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	(52)	(52)
Virement aux remboursements non réclam	nés 75	-	(75)	-	-	-
Virement au fonds d'indemnisation	(578)	-	-	-	-	(578)
Solde, 31 décembre 2012	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	242 \$	355 \$

Exercice clos le 31 décembre 2012 (montants dans les tableaux en milliers de dollars)

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	31 décembre	31 décembre 2012		2011
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	17 975 \$	17 975 \$	18 635 \$	18 635 \$
Dépôts à terme	5 645	5 654	5 179	5 194
Obligations	42 080	42 816	41 232	42 318
	65 700 \$	66 445 \$	65 046 \$	66 147 \$

La trésorerie, les dépôts à terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 5 645 000 \$ (5 179 000 \$ en 2011). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral

venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant environ 169 000 \$ (169 000 \$ en 2011) et dont l'échéance est de plus de un an.

b) Obligations

b) obligations		31 déc		cembre 2011		1 décembre 2010	
	Période à	Période à courir jusqu'à l'échéance					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	1 524 \$	22 783 \$	- \$	24 307 \$	1,75 % - 10,25 %	23 978 \$	2,62 % - 5,01 %
Sociétés	4 297	13 476	-	17 773	2,28 % - 5,42 %	17 254	2,55 % - 5,35 %
	5 821 \$	36 259 \$	- \$	42 080 \$	1,75 % - 10,25 %	41 232 \$	2,55 % - 5,35 %

8. Remboursement aux sociétés membres

- a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouvrés et qui provenaient des actifs des assureurs insolvables suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.
 - Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.
- b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.
- c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.

d) Au 31 décembre 2012, les fonds non distribués de

 a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des
 fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant

 577 998 \$ ont été virés au fonds d'indemnisation.

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2011) des primes émises couvertes, soit environ 731 908 000 \$ en 2012 (631 065 000 \$ en 2011). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

10. Matériel

Au 31 décembre 2012, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements découlant du contrat de location

En 2012, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2017 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 62 601 \$ par année.

12. Passifs éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demanderesses allèguent avoir subis ou dû engager. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ni à engager de dépenses importantes relativement à ces poursuites.

13. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	- \$
Niveau 2	42 816
Niveau 3	=
Total	42 816 \$

14. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placements exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placements de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des cotes de crédit attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

	31 déc	embre 2012	31 décembre 2011		
Notation	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	
AAA	24 987 \$	59,4 %	25 070	\$ 60,8 %	
AA	17 093	40,6 %	16 162	39,2 %	
Total	42 080 \$	100,0 %	41 232	\$ 100,0 %	

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2012, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 096 090 \$ (1 227 222 \$ en 2011) sur la valeur marchande des obligations.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins de liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'une société membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 731 908 000 \$ en 2012 (631 065 000 \$ en 2011). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

15. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et des cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2012	2011
Jetons de présence	67 \$	58 \$
Salaires	513	485
Avantages divers	67	62
	647 S	605 \$

16. Engagements et éventualités

Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

Conseil d'administration 2012-2013

Maurice Tulloch Président du conseil

Président et directeur général,

Aviva Canada Inc.

Lea Algar

Présidente du conseil,

Service de conciliation en assurances

de dommages

Diane Brickner

Présidente,

Peace Hills General Insurance Company

Paul Kovacs

Président et directeur général,

SIMA

Marc Pontbriand

Président, Distribution directe aux

consommateurs

Intact Assurance

Fabian Richenberger

Président,

Northbridge Assurance

Lawrie Savage

Président,

Lawrie Savage & Associates Inc.

Alain Thibault

Conseiller principal et président

sortant du Conseil,

TD Assurance

Bruce Thompson

Directeur des programmes,

Toronto Centre

David Woolley

Président,

Atlantic Insurance Company Ltd.

Comités du conseil

Vérification

Bruce Thompson (président)

Lea Algar

Diane Brickner

Fabian Richenberger

Maurice Tulloch

Gouvernance

et ressources humaines

Maurice Tulloch (président)

Marc Pontbriand

Lawrie Savage

Alain Thibault

David Woolley

Personnel et coordonnées de la SIMA

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal Vice-président, Analyse financière et affaires réglementaires

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210 Toronto (Ontario) M5C 2R9 Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Contractuels et personnel à temps partiel

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

Peter Stodolak

Analyste de la recherche

Organismes de réglementation des assurances au Canada

Organismes provinciaux

Carolyn Rogers

Surintendante et chef de la direction Commission des institutions financières de la Colombie-Britannique 555, rue Hastings Ouest Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N6

Tél.: 604-953-5300 Téléc.: 604-953-5301 www.fic.gov.bc.ca

Mark Prefontaine

Surintendant des institutions financières Ministère du Trésor de l'Alberta Immeuble Terrace, bureau 402 9515, 107^e Rue

Edmonton (Alberta) T5K 2C3 Tél.: 780-427-8322

Téléc.: 780-420-0752 www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances Commission des services financiers de la Saskatchewan 1919, Saskatchewan Drive, 6e étage Regina (Saskatchewan) S4P 3V7

Tél.: 306-787-7881 Téléc.: 306-787-9006 www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières Ministère de la Consommation et des Corporations du Manitoba 405, avenue Broadway, bureau 1115 Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Tél.: 204-945-2542 Téléc.: 204-948-2268 www.gov.mb.ca

Phil Howell

Directeur général et surintendant Commission des services financiers de l'Ontario 5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85 North York (Ontario) M2N 6L9

Tél.: 416-250-7250 Téléc.: 416-590 7070 www.fsco.gov.on.ca

Mario Albert

Surintendant et président-directeur général Autorité des marchés financiers Place de la Cité, tour Cominar 2640, boulevard Laurier, 8^e étage Québec (Québec) G1V 5C1

Tél.: 418-525-7571 Téléc.: 418-528-2791 www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances Ministère des Finances 5151, chemin Terminal, 7^e étage C.P. 2271

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1

Tél.: 902-424-6331 Téléc.: 902-424-1298 www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances Bureau du Procureur général C.P. 2000 95, rue Rochford Immeuble Shaw, 4º étage Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél.: 902-368-6478 Téléc.: 902-368-5283 www.gov.pe.ca

Deborah McQuade

Surintendante des assurances Ministère de la Justice C.P. 6000, Édifice du Centenaire 440, rue King Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8

Tél.: 506-453-2512 Téléc.: 506-453-7435

www.gnb.ca

Doug Connolly

Surintendant des assurances Ministère des Services gouvernementaux et des Terres Immeuble Confederation Bloc Ouest, 2^e étage C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6

Tél.: 709-729-2570 Téléc.: 709-729-4151 www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3e étage
4822, 48e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3

Tél.: 867-873-7308 Téléc.: 867-873-0325 www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances Ministère des Services communautaires C.P. 2703 (C-5)

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Tél.: 867-667-5111

Téléc. : 867-667-3609 www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral

Julie Dickson

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Tél.: 613-990-7628 Téléc.: 613-993-6782 www.osfi-bsif.gc.ca

Sociétés membres de la SIMA

Vous trouverez la liste bilingue des sociétés de la SIMA à la page 28 de la version anglaise du rapport.